

Projet d'établissement 2014 -2019

Préambule

L'art est éphémère.

Ainsi, aussitôt produits, les notes jouées, les pas dansés, les mots prononcés font naître autant d'émotions que de personnes à qui ils s'adressent.

L'art d'enseigner un art ne pourra jamais faire l'objet que d'un projet éducatif sans cesse renouvelé et à jamais inachevé.

Toute pédagogie déployée, tout programme de cours élaboré, tout projet de classe développé, toute leçon de cours préparée devra perpétuellement être repensé pour « *concourir à l'épanouissement des élèves** » et donc, les faire grandir.

Située au cœur de la ville, depuis sa création en 1955, notre école participe à la vie culturelle et artistique des Wavriennes et Wavriens.

Au fil de son histoire, grâce au travail et au dévouement de ses équipes pédagogiques et administratives successives, de M. A. Du Pont Del Sart directeur pendant 25 ans et de Madame Tirions directrice pendant 30 ans, l'école s'est enracinée, développée et a pris une place sans cesse grandissante dans la cité.

Ce sont maintenant plus de 700 élèves de 5 à 80 ans qui sont inscrits dans les trois domaines.

Moyens mis en œuvre

1) La pédagogie

L'apprenant doit être le centre même de toute action pédagogique.

L'enseignant ne pourra se limiter à la « reproduction » d'un modèle, à l'accumulation de savoir et savoir-faire, même si ces pratiques se doivent de rester partie intégrante de l'apprentissage artistique.

L'enseignant devra prendre en compte toutes les compétences à faire acquérir à l'apprenant, à savoir la capacité de :

- percevoir la cohérence d'un langage artistique.
- dominer l'utilisation des éléments techniques.
- se servir librement d'un langage en vue d'une réalisation originale.
- découvrir, développer et produire une activité artistique.

Par son action pédagogique et artistique, l'école vise à rencontrer les finalités de l'enseignement qu'elle dispense, telles que précisées dans le décret du 2 juin 1998 :

- « *concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques ;*

- *donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle ;*
- *offrir un enseignement préparant des élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur* »*

2) La formation des professeurs

La société est en perpétuelle mutation. L'enseignant doit pouvoir s'adapter aux nouveaux besoins et exigences. En fonction de ceux-ci, il s'attachera à utiliser les outils pédagogiques appropriés.

Chaque année, les professeurs se voient proposer différentes formations organisées par le CECP et la FELSI, leur permettant d'échanger leur expertise, de partager leurs expériences, mais également de découvrir, proposer et développer de nouveaux modèles pédagogiques. Depuis 2013, certaines de ces formations sont organisées dans l'établissement sur des thématiques proposées par les professeurs.

S'il s'avère nécessaire et en accord avec le PO, la direction peut également organiser ponctuellement en interne des formations sollicitées par l'équipe pédagogique.

Le PO et la direction s'engagent à encourager ses enseignants à suivre régulièrement ces formations.

3) L'école de la réussite

Le terme « évaluations » utilisé depuis quelques années déjà révèle à lui seul l'objectif de tout le travail réalisé : la création de VALEUR.

L'évaluation est tantôt formative, tantôt sommative, selon les modalités et périodicités décidées par les Conseils de Classe.

L'évaluation formative fait appel à l'esprit critique de l'élève, de ses condisciples et de l'enseignant. L'évaluation sommative se fait sous forme d'audition, souvent publique, à laquelle peuvent assister, notamment, les parents d'élève.

À l'issue de l'audition, l'enseignant, la direction et le jury éventuellement présent évaluent ensemble la performance et communiquent à l'élève leurs appréciations. Le dialogue est omniprésent afin faire progresser l'élève dans son épanouissement et dans le souci de lui apporter des outils adéquats pour le futur.

Les modalités des évaluations sont définies dans le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil des Études.

En septembre 2012, les professeurs réunis en Conseil des Études ont décidé d'abandonner le modèle des cotations au profit du modèle des appréciations.

4) La pratique artistique

Tout est mis en œuvre pour « *permettre la pratique d'une activité artistique** », aussi bien en tant qu'acteur qu'en tant que spectateur.

Chaque année, le cœur de l'académie bat au rythme de multiples concerts, spectacles de danse et représentations théâtrales avec, entre autres :

- en novembre, un concert de Ste Cécile,
- en décembre, un concert de Noël,
- en janvier, un concert des professeurs,
- en mars, un grand spectacle pluridisciplinaire,
- en mai, un concert sur le thème « Espagne » en collaboration avec le cercle espagnol,
- début juin, les représentations en danse et art dramatique,
- le dernier mercredi de juin la fête de la musique.

Grâce au soutien de l'ASBL « Wavriensia Musica », différentes représentations artistiques sont aussi régulièrement proposées aux élèves sous deux formes :

- au sein même de l'établissement, avec accès gratuit pour tous les élèves,
- en dehors de l'établissement, avec financement partiel ou total des places.

5) L'école en mouvement

Chaque opportunité d'ouvrir de nouvelles voies devra être explorée pour autant qu'elles s'intègrent harmonieusement dans l'action en cours au sein de l'établissement.

Dans ce cadre, de nouveaux cours ont été ouverts récemment :

- Formation générale jazz (en 2012)
- analyse et écriture musicale (en 2012)
- chant d'ensemble ado orienté vers la comédie musicale, la variété... (2012)

Par ailleurs, d'autres projets sont en cours d'analyse, tels que :

- l'ouverture de nouveaux cours
 - o guitare et clavier jazz
 - o accordéon, orgue, clavecin
- la création de spectacles :
 - o les auteurs belges (2014)
 - o une comédie musicale (projet « les misérables » pour 2015)
 - o Brundibar (2016)
 - o un cycle de concerts thématique
- l'organisation d'un concours de composition

- l'initiation de rencontres vers
 - o les personnes « différentes »
 - o les aînés
 - o les moins favorisés

- la réalisation d'échanges avec
 - o d'autres écoles d'art
 - o les écoles communales ou autres
 - o des associations culturelles

6) le Conseil des Études

Le Pouvoir Organisateur institue un Conseil des études composé d'une assemblée générale et des conseils de classes et d'admission.

L'assemblée générale du Conseil des Études se tient deux fois par an, fin septembre et fin juin.

Les Conseils de Classes se tiennent en début d'année. Ils déterminent les critères et éléments d'évaluation pour l'année en cours.

Ils se tiennent également à l'issue des différentes évaluations, tout au long de l'année.

Les rôles respectifs de ces deux organes sont définis dans le décret du 2 juin 1998 (article 19 à 21). Ils sont au centre même de l'action pédagogique de l'école.



**Extraits du décret du 2 juin 1998, organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit.*